Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 V 124 Vœu relatif à l'ouverture nocturne des espaces verts.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le vœu relatif à l'extension des horaires des espaces verts durant l'été déposé par Mme Anne SOUYRIS, M. Yves CONTASSOT, Mmes Aurélie SOLANS, Joëlle MOREL et les élu-e-s du Groupe Écologiste de Paris ;

Considérant le vœu relatif à l'extension des horaires d'ouverture estivale des parcs et jardins de la Ville, déposé par MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Didier LE RESTE et les élu-e-s du groupe Communiste - Front de Gauche ;

Considérant l'annonce de la Maire de Paris lors de ses vœux en janvier 2016 : « Dès le printemps 2016, 50% des parcs resteront ouverts tous les jours de la semaine, 24h/24 de mi-avril à mi-septembre » ;

Considérant l'ouverture en 2016 de neufs parcs supplémentaires totalisant une surface de 83 hectares (soit un total de 213 hectares sur 423 hectares de parcs et jardins à Paris) sur un dispositif adapté de début mai à début septembre ;

Considérant que d'ores et déjà, 137 parcs et jardins totalisant une superficie de 130 hectares sont ouverts jour et nuit toute l'année, de longue date, pour la plupart d'entre eux, et dans la quasi-totalité des arrondissements ;

Considérant l'objectif d'adapter les horaires des principaux espaces verts aux usages des Parisiens et notamment de ceux qui ne partent pas en vacances ;

Considérant l'objectif de la Ville de répondre au développement important des pique-niques et moments conviviaux sur l'espace public, de la pratique du sport en soirée ou des balades dans le respect des riverains et de la végétation et de la biodiversité ;

Considérant qu'en 2015, à l'occasion de l'épisode caniculaire, cinq parcs ont été ouverts en continu du 2 au 12 juillet (Buttes Chaumont, Martin Luther King, André Citroën, Montsouris et Martin Luther King) et qu'à partir du 12 juillet, le dispositif avait été prolongé les jeudis, vendredis et samedis soirs jusqu'au 30 août, pour quatre d'entre eux ;

Considérant la forte fréquentation pour l'ensemble de ces sites en 2015, que les prestations de nettoyage ont été adaptées et renforcées dans les parcs concernés, que les usagers ont respecté les consignes et utilisé les containers supplémentaires mis à disposition dans les parcs concernés ;

Considérant le bilan de l'ouverture nocturne 2015 communiqué aux maires d'arrondissement, aux groupes politiques du Conseil de Paris et aux instances représentatives du personnel de la Ville à l'automne dernier ;

Considérant que le dispositif 2016, présenté et concerté avec les maires d'arrondissements consistant en l'ouverture les vendredis et samedis soirs en mai et juin et en l'ouverture tous les soirs en juillet et août, tient notamment compte de la météo et des vacances scolaires, et qu'un bilan d'étape sera effectué fin juin comme annoncé ;

Considérant les 9 nouveaux sites répartis dans tous les quartiers de Paris : Square Louis XIII (4ème), Jardin des grands explorateurs (6ème), Parc Kellermann (13ème), Parc Montsouris (14ème), Parc André Citroën (15ème), Pelouses d'Auteuil (16ème), Parc Martin Luther King (17ème), Parc des Buttes-Chaumont (19ème), Square Séverine (20ème) ;

Considérant que le dispositif de propreté 2016 prévoit un nombre plus important de bacs de grande capacité mis à disposition dans les parcs concernés, que le nettoiement des pelouses sera particulièrement renforcé les samedis et dimanches matins ;

Considérant la modification des horaires d'arrosage automatique la nuit afin de traiter les pelouses très tôt le matin ;

Considérant le dispositif 2016 de prévention et de sécurisation prévoyant des rondes régulières des équipages des circonscriptions de la DPP, la mobilisation de la brigade de nuit et de la brigade cynophile de la Ville ainsi que des équipages d'un prestataire de la Ville ;

Considérant que le recours à un prestataire privé sera réévalué au regard de la réforme relative à la lutte contre les incivilités pour le dispositif d'ouverture 2017 ;

Considérant que des plans d'information sont affichés aux entrées des parcs concernés afin de diriger les usagers vers les zones les plus adaptées ;

Considérant la mobilisation du dispositif « Fêtez Clair » dans le cadre de cette ouverture nocturne ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Émet le vœu que :

- dès cette année le recours à un prestataire privé sur la totalité de la période estivale n'intervienne qu'en complément des agents de la Ville,
- le bilan d'étape, comme annoncé aux maires d'arrondissement, soit bien effectué pour la fin juin 2016,
- l'ouverture nocturne saisonnière 2016 fasse l'objet d'un bilan global à l'automne, qu'il soit partagé avec les mairies d'arrondissement et les groupes politiques du Conseil de Paris, comme cela avait déjà été le cas en 2015,
- soient ensuite étudiées les modalités et sites d'ouverture nocturne pour 2017,
- les propositions de nouvelles ouvertures nocturnes pour 2017 que pourraient formuler les maires d'arrondissement puissent être étudiées à l'occasion de ce bilan global,
- les propositions de nouvelles ouvertures nocturnes pour 2017 que pourraient formuler les acteurs locaux puissent être étudiées en lien avec les mairies d'arrondissement,
- les mesures relatives à la propreté, la prévention et la sécurité, soient adaptées aux décisions du dispositif d'ouverture nocturne de 2017,
- ces réflexions fassent l'objet d'échanges avec les instances représentatives du personnel, comme cela a été le cas pour la préparation du dispositif 2016,
- en cas de canicule, le dispositif d'ouvertures nocturnes 2016 puisse être adapté et que soient étudiées dans ce cadre des ouvertures nocturnes exceptionnelles complémentaires d'espaces verts, en accord avec les maires des arrondissements concernés.